

Le Défi jeunesse pour les droits de l'homme : Montre ta compréhension des droits à l'eau et à l'assainissement

Cette année, pour la Journée internationale de la jeunesse, le 12 août 2018, le Rapporteur Spécial des Nations Unies pour les droits à l'eau potable et à l'assainissement, M. Léo Heller, organise un défi en ligne pour sensibiliser la jeunesse aux droits humains fondamentaux à l'eau et à l'assainissement.

1. Qu'est-ce le Défi jeunesse pour les droits de l'homme ?

Le défi : montre tes connaissances et ta passion pour les droits à l'eau et à l'assainissement en créant une publication originale sur les droits à l'eau et à l'assainissement et partage-la sur un réseau social (Instagram, YouTube, Facebook ou Twitter).

2. Qui est éligible pour participer ?

Toutes personnes âgées entre 15 et 24 ans (au 12 août 2018).

3. Comment gagne-t-on le Défi jeunesse pour les droits de l'homme ?

Le Rapporteur Spécial choisira une publication qui fait preuve d'une excellente compréhension des droits à l'eau et à l'assainissement et qui exprime clairement ce que signifient ces droits pour la jeunesse.

4. Comment participer au Défi jeunesse pour les droits de l'homme ?

- Publie ta publication sur une plateforme en ligne de ton choix et partage-la avec un des comptes du Rapporteur Spécial :
 - @UNSRwatsan sur Instagram
 - @SRwatsan sur Facebook et Twitter.
- Incluez l'hashtag #Youth4watsan (de l'anglais, signifiant "Jeunesse pour l'eau et l'assainissement") dans ta publication et étiquete le compte du Rapporteur Spécial.



@UNSRwatsan



@SRwatsan



5. Quels sont les formats possibles des publications ?

Ta publication peut être créée dans la langue et le format de ton choix : par exemple, des photographies, un audio, une vidéo, du texte, ainsi que des combinaisons de ces derniers. La taille et/ou la durée de votre publication est illimitée, la seule condition étant qu'elle puisse être téléchargée sur un réseau social.

6. Comment le/la gagnant(e) sera-t-il/elle choisi(e) ?

Le/la gagnant(e) sera choisi(e) en fonction de deux critères, sans ordre de priorité. D'une part, sa compréhension des droits à l'eau et à l'assainissement et, d'autre part, la créativité et l'attrait de sa publication.

7. Quelle est la date limite de participation? Quand le/la gagnant(e) sera-t-il/elle choisi(e) ?

- Date butoir pour partager votre publication : le 6 août 2018
- Annonce du/de la gagnant(e) : la Journée Internationale de la Jeunesse (12 août 2018).

8. Quel est le prix ?

Le/la gagnant(e) sera invité(e) à voyager à Genève (Suisse) et à parler lors d'un événement parallèle de la 39^{ème} session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, organisé par le Rapporteur Spécial sur les droits à l'eau potable et à l'assainissement. Il/elle s'adressera à la communauté de l'ONU basée à Genève, présentera la publication gagnante et/ou parlera de la situation des droits à l'eau et à l'assainissement dans son pays d'origine.

Tous les frais de voyage seront couverts.

Les dates de voyage à Genève : 10 ou 11 septembre 2018 (à confirmer).

9. N'oublie pas ces informations importantes (clause de non-responsabilité) :

Si le/la gagnant(e) est mineur(e), il/elle doit être accompagné(e) d'un de ses parents ou de son tuteur légal.

Le/la gagnant(e) est responsable de la demande de visa et la couverture d'assurance.

10. Pour toute question :

Contacte le mandat du Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les droits à l'eau potable et à l'assainissement à : rwatsan@ohchr.org ou à travers un de ses comptes sur les réseaux sociaux.

11. Quelques pistes pratiques :

Consulte [ces publications](#) ou [ces vidéos](#). Aussi, tu peux suivre les comptes du Rapporteur Spécial sur les réseaux sociaux pour d'autres pistes.